



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°885) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «FESTIVALS LE CHANT DE LA
TERRE», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-305
EN DATE DU 03 AOUT 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Festivals le Chant de la Terre » représentée par sa présidente Ariane JACOB, domiciliée 19 Bis avenue des Fusillés de Châteaubriant, 94100 St-Maur-des-Fossés, d'organiser une répétition le mercredi 5 juillet 2023 de 9h30 à 17h00 dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Festivals le Chant de la Terre » représentée par sa présidente Ariane JACOB, domiciliée 19 Bis avenue des Fusillés de Châteaubriant, 94100 St-Maur-des-Fossés, une convention de location de salle pour un montant de 78,75 € TTC (soixante-dix-huit euros et soixante-quinze centimes), afin d'organiser une répétition le mercredi 5 juillet 2023 de 9h30 à 17h00 dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230803-Imc1H10996H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/08/2023
Date de Publication : 03/08/2023